

Note de présentation des activités du comité culture, patrimoine et UNESCO au premier semestre 2021

La délibération n° 2020-008 du 2 décembre 2020 approuvant la composition et les modalités de fonctionnement du comité culture, patrimoine et UNESCO a permis de travailler concrètement à la création de cette cinquième instance de concertation de l'IFCE.

La présente note a pour objet de vous rendre compte des premiers travaux du comité culture, patrimoine et UNESCO.

Tous les membres permanents prévus par la délibération ont été sollicités et ont désigné leurs représentants au comité, à l'exception de la Fondation du patrimoine. Il est prévu de reprendre contact avec eux.

Deux réunions ont pu être organisées.

Une première visioconférence s'est tenue le 30 mars 2021. Elle a tout d'abord permis aux membres participants de faire connaissance entre eux et avec le périmètre d'intervention du comité, c'est-à-dire :

- La valorisation du patrimoine du Cadre noir et de l'équitation de tradition française (dont l'inscription de l'Équitation de Tradition Française au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO pour lequel un rapport périodique doit être réalisé en 2021) ;
- La valorisation du patrimoine hippomobile et de la pratique de l'attelage de tradition ;
- La valorisation du patrimoine des Haras nationaux au travers de marqueurs identitaires fort dont leurs sites historiques ;

La constitution de groupes de travail a été évoquée.

La deuxième visioconférence, organisée le 1^{er} juin 2021, a permis au comité de :

- Faire un point sur les contributions des membres du comité à l'élaboration du rapport périodique 2021 pour l'UNESCO faisant état des mesures de sauvegarde de l'ETF ;
- Mettre en place ses divers groupes de travail ;
- Formaliser une collaboration avec le conseil emploi formation.

Action 1 : Rédaction du rapport périodique 2021 pour l'UNESCO.

L'équitation de tradition française (ETF) est inscrite sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité auprès de l'UNESCO depuis 2011 (sur la base de la convention de 2003 entre l'UNESCO et les Etats Parties dont la France).

Cette inscription engage donc la France, représentée par le ministère de la culture, à mettre en œuvre des mesures de sauvegarde de l'ETF (comme des 17 autres éléments inscrits à ce jour) afin d'assurer sa visibilité, son rayonnement, son accessibilité et sa transmission intergénérationnelle. Ces mesures font l'objet de rapports périodiques soumis à l'UNESCO et dont le dernier date de 2014.

Le comité culture, patrimoine et UNESCO de l'IFCE s'est engagé dans cet exercice d'une part du fait que le Cadre noir de Saumur est le représentant le plus connu de l'ETF, et d'autre part au titre de sa mission d'appui à la filière équine.

Deux axes majeurs ont guidé nos travaux depuis le début de l'année 2021.

L'analyse de l'ETF au regard des enjeux sociétaux actuels notamment autour du bien-être animal, ou encore à des discours antispécistes font peser des menaces sur nos pratiques équestres. L'inscription de l'ETF au patrimoine culturel immatériel de l'humanité auprès de l'UNESCO contribue à la protection de la relation de travail entre l'homme et le cheval, historique et fusionnelle, élevant l'un et l'autre. L'IFCE accentue et diffuse ses travaux de recherche afin d'objectiver le bien-être du cheval dans son milieu de vie et de travail (sport, courses, travail, loisir, spectacle). Il est ainsi démontré que le bien-être du cheval est l'une des principales clés de l'efficacité du travail, au travers d'une relation harmonieuse entre l'homme et l'animal.

Initier une dynamique d'inclusion progressive des différentes communautés équestres se reconnaissant dans les valeurs de l'ETF, ces communautés exprimant un sentiment d'appartenance à une famille plus large, se reconnaissant mutuellement dans les procédés et l'esprit de la tradition française de l'équitation.

Les communautés suivantes peuvent être citées :

- La Fédération Française d'Equitation, première activité sportive et de loisir proche de la nature, avec plus de 600 000 licenciés ;
- L'équitation militaire, avec les sports équestres militaires et la Garde Républicaine dont les missions de sécurité sur l'ensemble du territoire national participent à présenter les valeurs de l'ETF auprès des populations ;
- Les académies équestres de Chantilly, de Versailles, Cheval Passion, l'Association pour la professionnalisation et le rayonnement des artistes équestres, le Centre national des arts du cirque, et de nombreux autres groupes promouvant des arts équestres ;
- L'équitation de travail ou pastorale avec, entre autres, la Fédération des manadiers ;
- L'attelage de tradition dont un travail d'explicitation des pratiques de menage de tradition encore pratiquées par des agents issus des Haras nationaux, est conduit en partenariat entre l'IFCE et l'université de Montpellier. Attelage et équitation montée nécessitent la même précision et le même tact ;
- Les courses hippiques dont les méthodes d'entraînement et leurs stratégies durant les épreuves recherchent toujours plus « la relation harmonieuse » homme/cheval ;
- Le Cadre noir de Saumur, ambassadeur de l'ETF, est un véritable atout pour les missions d'institut technique qu'est l'IFCE. Celles-ci constituent le cœur de métier et la raison d'être du Cadre noir depuis sa création en 1825. Par ailleurs l'association des Amis du Cadre noir de Saumur créée depuis 1975 contribue à associer l'histoire, l'art et la promotion des performances artistiques et culturelles du Cadre noir.

La participation des différentes composantes de la filière équine concernées par le patrimoine et la culture équestre, dont la Mission Française pour la Culture Equestre, a permis au comité d'être le point focal des contributions.

La rédaction du rapport périodique pour l'UNESCO est réalisée, en lien avec France PCI et le ministère de la Culture. Le rapport synthétise l'expression collective des mesures de sauvegarde conduites en faveur de l'Equitation de tradition française.

Action 2 : neuf groupes de travail couvrant le périmètre d'intervention du comité culture, patrimoine et UNESCO.

1. Intégration des principes de l'ETF dans les diplômes et formations des équitants.

Animateur : Frédéric BOUIX

La pratique de l'ETF comme les valeurs qu'elle porte sont reconnues par les acteurs de la filière équestre pour lesquels elles deviennent une source d'inspiration et un objectif de formation. Cet objectif est de nature à accompagner la convergence des communautés équitantes se reconnaissant dans ces valeurs.

2. Quelle valorisation des sites cheval et/ou équestres remarquables, dont les Haras nationaux ? Animateur : Jean-Michel MARCHAND

Valorisation du patrimoine des « Haras Nationaux » via la création d'un réseau des propriétaires des sites ayant pour objet :

- De créer des liens et des échanges d'expérience pour promouvoir des projets mettant en valeur le patrimoine bâti marqueur identitaire des Haras nationaux ;
- D'associer le patrimoine hippomobile HN au projet de valorisation, en lien avec les associations locales ;
- De valoriser ce réseau au niveau européen dans le cadre de l'association européenne des haras nationaux (European state studs association – ESSA).

3. Les métiers du spectacle équestre et l'ETF. Animateur : Maurice GALLE

Valoriser les savoir-faire dans le secteur du spectacle et mettre en valeur la dimension culturelle, historique et d'avenir notamment au regard de l'ETF.

4. Bien-être animal, cheval, biodiversité, et attentes sociétales: quelles conséquences pour l'ETF ? Animateur : Thiery GAUSSERON

La place de l'animal dans notre société évolue. Le cheval n'échappe pas à ce nouveau regard de l'homme qui, au nom du légitime bien-être animal, pourrait parfois être considéré comme excessif. Comment allier ces attentes sociétales à la préservation, voire la valorisation des divers usages du cheval dont ceux issus de l'ETF. Quels apports de la recherche pour objectiver le bien-être des équidés au travail ?

5. Valorisation du patrimoine hippomobile, dont attelage de tradition et ETF. Animateur : Alain BAHUCHET

Patrimoine matériel et immatériel (métiers, formation, menage). Compétitions et événements.

6. Equitation de travail/pastorale, territoires et ETF. Animateur : Maurice GALLE

Valoriser les savoir-faire dans le secteur du cheval de travail, y compris pastoral et mettre en valeur la dimension culturelle, historique et d'avenir et notamment l'apport des valeurs de l'ETF.

7. Quelle valorisation des fonds d'archives et documentaires ? Animateur : Xavier LIBBRECHT

Valorisation des fonds d'archives et documentaires :

- Faire un état des lieux des documents de la filière équine (identification des fonds, localisation des dépôts, états des collections, etc.) ;
- Mettre en place une politique d'archivage, de valorisation et de mise à disposition (pour les chercheurs notamment) de ces fonds au niveau national avec une coordination des différents acteurs (IFCE, FFE, sociétés hippiques, organe de presse hippique, associations, bibliothèques, etc.).
- Mettre en place une politique nationale, européenne et internationale de partenariat des centres de ressources et de documentation.

8. Cheval dans l'art. Animateur : Ludovic de VILLELE

Les sept arts illustrent les relations fusionnelles qu'entretiennent l'homme et le cheval. Source d'inspiration inépuisable, les nombreuses productions artistiques sont des vecteurs permettant de toucher de nouveaux publics, non-initiés ou pour lesquels le cheval et l'équitation ne constituent pas leur centre d'intérêt premier. La diversité des courants artistiques et la multiplicité des lieux d'exposition permettent d'accroître le nombre des sympathisants et donc la communauté ETF.

9. Equitations militaires et ETF. Animateur : colonel Gabriel CORTES

Valoriser les savoir-faire dans le secteur du maintien de la sécurité et de l'ordre et mettre en valeur la dimension culturelle, historique et d'avenir notamment au regard de l'ETF.

Action 3 : Travail collaboratif avec le conseil emploi formation

Le comité culture, patrimoine et UNESCO a saisi le conseil emploi formation sur les deux thématiques suivantes :

- La réalisation d'une étude (OMEFFE) permettant de caractériser l'offre actuelle des métiers de la restauration du patrimoine hippomobile, et notamment du charronnage, serait de nature à envisager la création de ces formations au regard d'une meilleure connaissance de la demande.
- L'inscription de l'ETF comme patrimoine culturel immatériel auprès de l'UNESCO a pour corollaire de susciter une convergence de différentes communautés équitantes (équitation pastorale, artistes équestres, attelage de tradition, ...) autour des valeurs de cette équitation basée sur l'harmonie entre le cavalier et son cheval, plus largement, entre l'homme et l'équidé. C'est ainsi que l'intégration de l'ETF dans les divers cursus de formation constitue à la fois un enjeu et un outil au service de cette convergence. Les quatre acteurs concernés par les diplômes d'équitation (formateurs et équitants) sont le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le ministère en charge des sports, la fédération française d'équitation et le comité national paritaire pour l'emploi des entreprises équestres.

Une première concertation entre les deux instances a été réalisée le 15 juin dernier.

La diffusion de ce compte-rendu à nos partenaires, dont le ministère de la culture, membre du comité culture, patrimoine et UNESCO, leur permet de contribuer aux actions de l'IFCE en matière de valorisation des patrimoines français.

*Diffusion : Membres du comité culture, patrimoine et UNESCO
Membres du CODIR
Comités et conseils de l'IFCE (comité filière, conseil scientifique, conseil emploi-formation, comité SIRE)*